

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026 à 18h30 Salle des mariages de Sorède

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Yves PORTEIX, Maire

Présents : Yves PORTEIX, Mireille MESTRES, Hervé CADENE, Frédérique MARESCASSIER, Cyril GASCHT, Anne-Marie BRUNIE, Jacques JUANOLA, Marie-José MARY, Jean-Marc RONFLARD, Brigitte BRIAND, Sophie COLLIN, Dominique TAQUET, Marc CHARTRER, Bettina BAUER, Benjamin CRISTINI, Marina PUJOL, Julien DAMONTE, Céline FIGUERAS, Jean Louis MATS, Yvette PERIOT, Béatrice DELAUNAY.

Absents avec procuration :

Delphine COVILI donne son pouvoir à Marc CHARTRER

Philippe GUIMEZANES donne pouvoir à Yvette PERIOT

M. Jean Marc RONFLARD est élu secrétaire de séance.

Mme PERIOT voudrait que cette séance se fasse dans le calme. Le maire indique qu'il en est de même pour lui. La remarque lui paraît inutile, « on n'est pas là pour batailler ».

1) Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Février 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil le compte rendu du Conseil Municipal.

Mme PERIOT indique que le compte rendu ne reflète pas ce qui a été dit pendant le débat.

M. le Maire répond que l'on ne va pas commencer comme ça, qu'il n'est pas mensonger. Certaines communes produisent des comptes rendus très synthétiques.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à la majorité

Votant contre M MATS, Mme PERIOT et M. GUIMEZANES

- Approuve le compte rendu tel que présenté

Avant de démarrer l'ordre du jour, M. le Maire rappelle aux conseillers que l'état annuel des indemnités des élus leur a été envoyé avant le vote du budget, comme prévu. Cela ne donne pas lieu à un vote.

Il indique que, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, il y a eu des difficultés exceptionnelles avec la DGFIP : il n'est pas possible d'imprimer le Compte Financier Unique (CFU). Aussi, sur la proposition du trésorier-payeur, conformément à la réglementation, M. le Maire propose de faire une reprise anticipée des résultats de l'exercice passé, pour les 4 budgets, budget principal, budget annexe animations, budget annexe pôle médical et budget annexe énergies renouvelables. Cela signifie que le CFU sera adopté après les élections, avant la date limite du 30 juin 2026.

M. le Maire souligne que, pour chaque budget, les conseillers ont eu communication, des grandes masses budgétaires comme chaque année, ainsi que les extraits des maquettes budgétaires qui présentent les comptes dans leurs détails.

Pour chaque budget, les prévisions ont déjà été vues par la commission de finances de janvier et lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 17 février 2026.

Comme cela a été constaté lors de la dernière séance du conseil, en toute transparence, les comptes des exercices précédents étant, au bas mot, favorables, il est possible de prévoir une continuité budgétaire sans souci majeur.

M. le Maire a souhaité procéder au vote du budget avant les élections, pour permettre la continuité du travail communal, et notamment des investissements.

La prochaine équipe pourra bien évidemment revenir sur ce budget, nous laissons de très bonnes marges de manœuvre : une superbe CAF, potentiel préservé.

2) Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

26.05 : convention d'honoraires avec la SCPA Emeric VIGO, Avocat du Barreau des PO, pour accompagner la commune en matière de conseils juridiques ou de contentieux pour l'année 2026, pour un montant de 13 000 € HT soit 15 600 € TTC.

3) Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières exercice 2025

Monsieur le Maire expose que tous les ans il doit être procédé, au sens de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à un bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour permettre à l'assemblée de porter une appréciation sur la politique immobilière de la collectivité. Il s'agit de régularisation de voies publiques, d'acquisitions de terrains et de la cession des parcelles communales.

Le conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2025 tel qu'annexé à la délibération ;
- Précise que ce document sera annexé aux pièces du Compte Financier Unique 2025.

4) Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire, pour donner suite au débat d'orientation budgétaire du 17 Février 2026 en Conseil Municipal, propose de ne pas augmenter le taux de chaque taxe par rapport à 2025. Comme indiqué, la commune n'a pas encore reçu l'état 1259.

Il précise qu'il ne faut pas confondre l'augmentation des valeurs locatives décidées par l'Etat et qui ont pour conséquence d'augmentation du produit de la taxe, avec les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal. A Sorède le taux n'a été augmenté que de 1% depuis 2012.

Pour répondre à M. MATS qui avait fait allusion à la commune de Salses qui avait baissé ses taux : il aurait fallu préciser que cette commune a des taux déjà très élevés (passant de 45% à 43%) alors que Sorède est à 36.51% : Comparaison n'est pas raison.

M. MATS rétorque qu'il n'est pas dans des effets de manche, la taxe foncière a fortement augmenté un peu partout et notamment à Sorède. La position de l'opposition est une pause fiscale. Comme la base augmente en réalité la taxe va augmenter.

M. le Maire répond que le conseil municipal ne fait que respecter les augmentations décidées et communiquées par l'Etat. S'il veut faire progresser le village, il faut avoir des recettes. Il rappelle qu'il n'y a plus la taxe d'habitation. M. le Maire ne veut pas augmenter le taux. Il présente également un programme chiffré.

Mme MARESCASSIER rappelle à M. MATS que la revalorisation des bases locatives s'appuie sur l'inflation, si on n'augmente pas les bases, en raison de l'inflation, la commune perd des recettes.

M. MATS réaffirme que la revalorisation est une décision politique.

Donc la question est posée à M. MATS de leur volonté de baisser les taux d'imposition en cas d'augmentation des bases ?

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à la majorité

Contre Mme PERIOT, M MATS et M. GUIMEZANES

- Décide de fixer le taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe Foncière Bâti : 36.51 %
 - Taxe Foncière Non Bâti : 53.80 %
 - Taxe d'Habitation : 11.53%

5) Participations aux groupements 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu la demande du SDIS pour la participation 2026.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la participation au groupement comme suit :

IMPUTATION 6553	En €
SDIS	94 131.23 €

- Autorise M. le Maire à en effectuer le versement.

6) Reprise anticipée des résultats de l'exercice budget principal 2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie ne pouvant pas imprimer aujourd'hui les comptes de gestion et comptes financiers uniques (CFU), elle encourage les collectivités, qui souhaitent voter le budget primitif, à reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice N-1. La date limite fixée pour l'adoption du compte administratif ou du compte financier unique est fixée au 30 juin 2026.

En effet, l'article L2311-4 du CGCT autorise le Conseil Municipal, au titre de l'exercice clos, et avant l'adoption du CFU, de procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les Restes à Réaliser (RAR) sont également repris par anticipation.

Il y a eu une précision des résultats par rapport à leur présentation lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

- L'excédent de fonctionnement 2025 : 599 418,42 € au lieu 604 507,02 € car on doit prendre en considération les RAR depuis que + 3 500 habitants.
- Le résultat de clôture d'investissement 69 300,79 € au lieu de 67 785,79 €

En conclusion, les excédents sont très confortables pour continuer à investir dans l'avenir de Sorède (599 418.42 € en 1068) en étant toujours prudents (report en fonctionnement : 500 000 €)

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à la majorité

S'abstenant Mme PERIOT M MATS M GUIMEZANES

- Décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif principal de la commune 2026 ;
- Précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans le plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU ;
- Dit que les résultats de l'exercices 2025 se présentent comme suit :

Hors restes à réaliser	En €
A - résultat de clôture du fonctionnement	1 099 418,42
B - résultat de clôture d'investissement	69 300,79
C - résultat de clôture	1 168 719,21
Restes à réaliser	
Recettes fonctionnement	0,00
Dépenses fonctionnement	3 573,60
D - résultat	-3 573,60
Restes à réaliser	
Recettes investissement	1 111 942,88
Dépenses investissement	776 843,40
D - résultat	335 099,48
E - résultat final	1 503 818,69

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Solde d'exécution investissement 2025	En €
Résultat de clôture	69 300,79
Solde de RAR investissement 2025	

Résultat	335 099,48
Résultat de Fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice	599 418,42
Résultat antérieur reporté	500 000,00
Résultat à affecter	1 099 418,42
Affectation	
En réserve compte 1068	599 418,42
Report en fonctionnement sur cpte 002	500 000,00

7) Approbation Budget Primitif principal 2026

Le projet de budget 2026 a fait l'objet d'un débat d'orientation lors de la réunion du Conseil municipal du 17 Février 2026. Ce débat s'est appuyé sur les documents relatifs aux résultats provisoires 2025, sur l'analyse financière de la situation de la commune en matière d'état de la dette, de fiscalité, et de capacité d'autofinancement et sur des graphiques relatifs aux propositions budgétaires 2026 uniquement, compte tenu de la tenue des élections municipales en 2026.

Pour la Section de Fonctionnement, les prévisions prennent en considération :

En dépenses

- 1- Les résultats constatés en 2025, au niveau des charges à caractère général (chapitre 011)
Seules quelques données ont changé depuis le DOB du fait :
 - De l'augmentation des **subventions et subventions** d'équilibre aux budgets annexes
 - De la diminution du **virement à la section d'investissement** (en raison des opérations d'ordre et RAR en fonctionnement)
- 2- Les notifications reçues des organismes de coopération intercommunale concernant les participations ou contingents (SDIS) dus par la commune pour l'exercice en cours
- 3- L'état de la dette et des charges de personnel
- 4- La reconduction de l'enveloppe subventions aux associations

En recettes n'ont pas changé.

- 1- L'estimation de la Dotation Globale de Fonctionnement
- 2- La décision de ne pas augmenter les taux d'imposition

Pour la Section d'Investissement, les prévisions prennent en considération :

En dépenses

- 1- Les restes à réaliser
- 2- L'état de la dette
- 3- Les investissements en cours : changement pour l'acquisition du serveur

En recettes

- 1- Les recettes à encaisser
- 2- Les subventions
- 3- L'affectation en réserve de l'excédent de fonctionnement 2025 diminution à la marge du 1068 par rapport à la prévision au moment du DOB.
- 4- Le virement de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire précise que ce budget, le **dernier du mandat**, a été établi afin de permettre la poursuite des équipements déjà programmés, dans un contexte d'incertitudes nationales, sans augmentation des taux d'imposition locale, ou de recours à l'emprunt.

Comme chaque année, il faudra le compléter avec des décisions modificatives lorsque de nouvelles recettes seront notifiées. Encore plus que les autres années, en cette fin de mandat, la proposition est prudente pour laisser la nouvelle équipe choisir ses priorités ; les crédits ouverts ne visent qu'à continuer l'activité de la commune.

Ce budget se fonde sur des bases saines, solides et dynamiques et qui ont fait l'objet d'un débat, en toute transparence.

On peut voir encore une fois un **budget équilibré en fonctionnement et en investissement.**

La section de fonctionnement demeure maîtrisée avec 500 000 € que l'on reportera et qui confortera la **bonne capacité d'autofinancement** pour l'année prochaine ; 305 589.40 € en virement à la section d'investissement. Un **certain nombre de recettes ne sont pas inscrites** encore car elles n'ont pas été notifiées ; comme chaque année, cela fera l'objet d'une décision modificative, ce qui pourra autoriser d'autres opérations.

La section d'investissement est en grande partie autofinancée : 599 418.42 € en 1068, 305 589.40 € du virement de la section de fonctionnement, auxquels s'ajoutent les restes à encaisser (1 111 942.88 €) pour financer aujourd'hui 1 764 208.09 € dépenses (travaux + capital de la dette) et des restes à réaliser (776 843.40 €).

M. MATS indique qu'ils voteront contre car ce n'est pas leur budget. S'ils arrivent aux responsabilités, après les élections, ils auront d'autres priorités et ne seront pas engagés.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à la majorité
Votant contre M. MATS, Mme PERIOT et M. GUIMEZANES

- Approuve le Budget Primitif Principal de la commune 2026 qui s'équilibre comme suit :
 - Pour la Section de Fonctionnement à **3 509 663.00 €**
 - Pour la section d'Investissement à **2 591 051.49 €**

8) Reprise anticipée des résultats du Budget Annexe Animations 2025

Comme pour le budget principal de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe Animations. Il en présente et commente les résultats 2025, déjà débattus en commission finances du 9 février 2025. Il apparaît, à la lecture de ces documents, un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 0 €, puisque c'est le budget principal de la commune qui assure l'équilibre de fin d'année. Encore une fois, par souci de transparence, le conseil municipal a opté pour un budget annexe mais il aurait tout à fait possible d'intégrer ces comptes dans le budget principal. Autrement dit le budget annexe est véritablement étroitement lié au budget principal avec des recettes et des dépenses de fonctionnement qui interagissent.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif annexe Animations 2026 ;
- Précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans le plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU ;
- Dit que les résultats de l'exercices 2025 se présentent comme suit :

Hors restes à réaliser	En €
A - résultat de clôture du fonctionnement	0.00
B - résultat de clôture d'investissement	0,00
C - résultat de clôture	0,00
Restes à réaliser	
Recettes investissement	0,00
Dépenses investissement	0,00
D - résultat	0,00
E - résultat final	0,00

9) Approbation du budget annexe Animations 2026

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe Animations 2026 doit s'équilibrer en dépenses et en recettes de fonctionnement. Il propose un budget uniquement en fonctionnement qui prévoit les mêmes grandeurs que celui de 2025.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le Budget Primitif Annexe Animations 2026 qui s'équilibre
 - o En dépenses et en recettes de fonctionnement à 101 100.00 €.
 - o En dépenses et recettes d'investissement à 0.00 €

10) Reprise anticipée des résultats du Budget Annexe Pôle médical 2025

Comme pour le budget principal de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe Pôle médical. Il en présente et commente les résultats 2025 du budget annexe Pôle Médical, tels que déjà débattus en commission finances du 9 février 2025. Il apparaît, à la lecture de ces documents, un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 3 236,92€. L'excédent de fonctionnement qui couvre une partie de l'annuité de la dette et une partie est reportée en fonctionnement. Il n'a pas été nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre en 2025.

M. MATS formule la même observation relative à ce budget ainsi qu'à celui des énergies renouvelables. Il regrette de ne pas avoir eu un tableau qui présente les dépenses et recettes. Il y a une opacité car il n'y a pas de tableau synthétique. Mme BAISSET intervient pour rappeler les documents joints à la convocation pour chaque budget : un extrait des comptes administratifs et compte gestion capture d'écran d'Helios (puisque'il n'a pas été possible de les éditer) ; les grandes masses budgétaires et les extraits de la maquette budgétaire. M. le Maire dit à M. MATS qu'il a particulièrement bien étudié les documents au point de ne pas s'être aperçu de l'erreur matérielle sur les grandes masses : indiquant dépenses d'investissement dans la colonne recettes.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget annexe Pôle médical primitif 2026 ;
- Précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans le plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU ;
- Dit que les résultats de l'exercices 2025 se présentent comme suit :

Hors restes à réaliser	En €
A - résultat de clôture du fonctionnement	43 909,08
B - résultat de clôture d'investissement	-40 672,16
C - résultat de clôture	3 236,92
Restes à réaliser	
Recettes investissement	0,00
Dépenses investissement	0,00
D - résultat	0,00
E - résultat final	3 236,92

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Solde d'exécution investissement 2025	En €
Résultat de clôture	-40 672,16
Solde de RAR investissement 2025	
Résultat	0,00
Résultat de Fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice	43 909,08
Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat à affecter	43 909,08
Affectation	
En réserve compte 1068	40 672,16
Report en fonctionnement sur cpte 002	3 236,92

11) Approbation du Budget Primitif Annexe Pôle médical 2026

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe Pole médical doit s'équilibrer.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à la majorité S'abstenant M. MATS, Mme PERIOT et M. GUIMEZANES

- Approuve le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :
- Pour la Section de Fonctionnement à 70 895.81 €
- Pour la section d'Investissement à 84 623.97 €.

12) Reprise anticipée des résultats du Budget Annexe Energies Renouvelables 2025

Comme pour le budget principal de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe Energies renouvelables. Il en présente et commente les résultats 2025, tels que déjà débattus en commission finances du 9 février 2025. Il apparaît, à la lecture de ces documents, un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 13 883.65 €.

Là encore, un budget qui, au départ, devait être un budget annexe ; aujourd'hui il serait possible de l'intégrer dans le budget principal, mais le choix est de le **conserver en annexe pour plus de transparence et un meilleur suivi des investissements réalisés en matière d'énergie.**

La commune de Sorède s'est toujours bien défendue sur ce plan car elle a rapidement travaillé sur les économies : Eclairage public, puis bâtiments dans le cadre du développement durable. Elle a toujours obtenu des subventions (nécessaires) car elle était précurseur. Ainsi elle a mieux résisté à l'augmentation des tarifs de l'électricité lors de la crise.

Ensuite la commune a souhaité aller plus loin avec de l'autoconsommation (ombrières sur le parking de la route de Laroque). Le but est d'aller plus loin pour faire profiter des citoyens dans la précarité.

Les résultats sont là encore positifs en fonctionnement et en investissement, permettant ainsi de poursuivre la transition écologique.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à la majorité S'abstenant M. MATS, Mme PERIOT et M. GUIMEZANES

- Décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif Annexe Energies Renouvelables 2026 ;
- Précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans le plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU ;
- Dit que les résultats de l'exercices 2025 se présentent comme suit :

Hors restes à réaliser	En €
A - résultat de clôture du fonctionnement	4 270,12
B - résultat de clôture d'investissement	9 613,53
C - résultat de clôture	13 883,65
Restes à réaliser	
Recettes investissement	0,00
Dépenses investissement	0,00
D - résultat	0,00
E - résultat final	13 883.65

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Solde d'exécution investissement 2025	En €
Résultat de clôture - 001	9 613,53

Solde de RAR investissement 2025	
Résultat	0,00
Résultat de Fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice	4 269,69
Résultat antérieur reporté	0,43
Résultat à affecter	4 270,12
Affectation	
En réserve compte 1068	0,00
Report en fonctionnement sur cpte 002	4 270,12

13) Vote du Budget Annexe Energies Renouvelables 2026

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe Energies Renouvelables doit s'équilibrer. Grâce aux excédents 2025, M. le Maire propose de budgéter une enveloppe pour d'éventuelles nouvelles opérations.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à la majorité S'abstenant M. MATS, Mme PERIOT et M. GUIMEZANES

- Approuve le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Energies Renouvelables qui s'équilibre comme suit :
- Pour la Section de Fonctionnement à 20 780.12 €
- Pour la section d'Investissement à 24 113.53 €.

14) Questions diverses

- ✓ **Hommage à Xavier Peneau et, en particulier, à son travail sur la vidéoprotection par M. RONFLARD**

Il rappelle le rôle de M. PENEAU dans le déploiement de la vidéoprotection et rappelle que tout ceci est très strictement réglementé, notamment pour pouvoir visionner les images.

- ✓ **Remerciements de M. le Maire**

En conclusion, pour ce dernier conseil municipal du mandat, M. le Maire remercie chacun de ses conseillers, pour leur travail, les félicite pour les résultats obtenus comme constatés ce soir. Les six ans ont été globalement d'une bonne tenue. On ne peut pas être d'accord dans tous les domaines et c'est normal. Néanmoins beaucoup de questions ont été votées à l'unanimité Ses remerciements vont à l'équipe sortante, équipe soudée, qui a bien travaillé. Tout le monde a eu droit à s'exprimer et les décisions étaient collectives.

« J'aime ce village, et je ne peux pas le diriger seul. »

Il adresse ses remerciements aux services municipaux dans leur ensemble.

« Quel que soit le résultat de l'élection du 15 mars, on laisse une commune avec des possibilités financières ; dans les programmes, il y a tout un tas de sujets qui seront réalisables grâce aux finances saines de la commune, comme l'a confirmé M. CHAMBON, trésorier, devant le Conseil Municipal, l'année passée, avec un seuil d'endettement de 4.5 alors que le seuil critique est de 10 ans, ce qui autorise des marges de manœuvre. »

Séance est levée à 19h30

Affiché le 10 mars 2026

Le Maire

Yves PORTEIX



La Secrétaire de Séance,

Jean Marc RONFLARD